

THEODORY Renaud

De: COLSEC - POULET Claude
Envoyé: mardi 2 mai 2017 09:07
À: SECRETARIAT - Général
Cc: COLSEC - HARDENNE Jean
Objet: TR: Droit d'interpellation pour la séance publique du conseil communal du 22 mai 2017

De : Christine Magis [mailto:infimagis@gmail.com]
Envoyé : dimanche 30 avril 2017 15:19
À : COLSEC - POULET Claude; francois.bonni@verviers.be
Objet : Droit d'interpellation pour la séance publique du conseil communal du 22 mai 2017

--

Christine Magis

Rue du Tombeux 8

4801 Stembert

G.S.M : 0472/ 209.212

infimagis@gmail.be

Infirmière indépendante

4 73 12739-401

Madame La Bourgmestre,
Mesdames et messieurs les membres du collège,

Vous trouverez ci-joint la formulation de la question que je soumets à votre approbation dans le cadre de l'utilisation de mon droit d'interpellation au conseil communal.

Problématique liée à l'information sur la mobilité au centre ville en période de travaux.

" Je vous remercie,

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore, je m'appelle Christine Magis, je suis verviétoise et j'habite à Stembert. Je suis mariée et maman de trois jeunes filles. Je suis infirmière indépendante spécialisée en soins palliatifs et active sur la région de Verviers depuis plus de 20 ans. Je suis amenée à me déplacer, tous les jours et à toute heure pour me rendre auprès de mes patients.

Mon métier, dans le domaine du palliatif m'oblige une rigueur horaire, notamment en ce qui concerne l'administration de certaines médications auprès de patients en souffrance de fin de vie. C'est dans ce cadre que s'inscrit mon interpellation.

Mon soucis est lié à la difficulté concernant la mobilité au centre ville à laquelle s'ajoute la problématique des travaux inhérents à toutes collectivités.

Il est souvent difficile d'être informé en temps réel sur les travaux dans notre ville et l'impact de ceux-ci sur la mobilité. Ce problème de circulation ne pourra que s'accroître avec les différents projets de construction qui vont animer notre cité.

Pourriez-vous nous mettre à disposition un outil actualisé permettant en temps réel d'obtenir les informations relatives aux travaux ainsi qu'à leurs échéances et éventuels retards, à la fermeture de certains axes et toutes autres problématiques en rapport avec ces chantiers?

Ce type d'outil existe dans d'autres communes et a démontré toute sa pertinence

L'organisation de la mobilité serait probablement améliorée et permettrait d'assurer au mieux les services auprès de notre patientèle. Cette demande peut certainement intéresser d'autres acteurs de la vie verviétoise

Je vous remercie de l'attention portée à ma lecture"

Madame Magis,

Au nom du Collège, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre interpellation.

Une ville comme Verviers est destinée à être en évolution permanente. Je dirais même que le mouvement est un signe de bonne santé, de vitalité.

Vous avez raison : pour que ces changements soient bien acceptés par la population, il faut qu'ils soient bien compris. Et pour qu'ils sont bien compris, il faut construire une information claire, lisible, facilement accessible et mise à jour en fonction des évolutions des différents projets et chantiers. La mise en évidence des conséquences en matière de mobilité est évidemment un must !

A cet égard, nous avons certainement des efforts à réaliser. Nous n'en sommes pas non plus au niveau zéro.

C'est actuellement le service Communication qui gère cette problématique.

Une adresse spécifique www.verviers.be/travaux a été créée. Cette adresse visible sur le site internet de la Ville, notamment via des actualités ; cette adresse est également promue sur les panneaux led ou directement sur les chantiers.

Les chantiers sont également repris sur <http://www.verviers.be/ma-carte> , quand on coche « travaux » dans le menu droit.

Pour chaque chantier, nous donnons différentes infos le concernant, y compris le plan de déviation.

Les Services essaient de mettre les infos à jour lors de gros changement (ex : nouvelle déviation).

Malgré cela, en effet, le nombre de questions et de plaintes restent fort élevé.

Nous devrions donc travailler à la mise en place d'un système d'information intégré, répondant aux critères de lisibilité et d'accessibilité dont je parlais tout à l'heure.

Il existe sur le marché foison d'applications mobiles développées dans la foulée des smart cities. Néanmoins, il est difficile à ce stade de faire le tri entre les applications efficaces et celles qui ne le sont pas.

Nous resterons très attentifs et très à l'écoute de ce qui émerge sur le marché et de ce qui se fait ailleurs. D'ici là, nous ferons tout ce qui est humainement possible pour améliorer nos dispositifs existants.

Conseil communal du 26 juin 2017

Ordre du jour commenté :

Points 12 et 13 : CPAS : compte 2016 et MB 2017

Commentaire objectif :

Le travail effectué sous présidence MR permet à l'institution de présenter un compte 2016 qui confirme sa bonne gestion et son personnel doit en être remercié et félicité, en particulier la Direction financière.

Les enseignements et tendances à retenir confirment

- que l'opération de reconditionnement des MR/MRS a été menée à bien sous présidence MR et permet de considérer que le compte propre à cette fonction et à cette mission, est bénéficiaire.

Cela devrait réduire les velléités politiques au sein de la majorité de vouloir externaliser l'activité MR/MRS.

- que, malheureusement, les dépenses d'aide générale augmentent et que leur coût net est à charge de l'institution au détriment de son action sociale.

Cette tendance est confirmée en 2017 puisqu'au premier on constate pas moins de 194.000 euros de coût net supplémentaire. Sur base annuelle nous serions à 800.000 euros.

D'où une critique en 2 points des MB présentées par la majorité toujours plus cdH et de moins en moins PS.

1 ° les moyens affectés à l'insertion socio-professionnelle restent insuffisants et l'activation sociale reste marginale et secondaire pour la majorité cdH-PS.

2° le plus grave, ces MB sont marquées par une décision imposée par le Collège lors d'une réunion de concertation mémorable à plus d'un titre, et qui portait très mal son nom puisque de concertation il ne fut pas question.

Le cdH y a même proposé d'en évincer l'opposition démocratique que j'ai l'honneur d'incarner.

En effet, suite à une décision unilatérale du Collège,

- la dotation communale est amputée de 250.000 euros.

- et le CPAS se voit contraint de mettre 219.000 euros dans un bas de laine en guise de première contribution aux charges d'exploitation d'une cité administrative dont nous ne connaissons pas encore les contours et le montant de la facture finale.

Cela dénote d'un mépris de la majorité pour le premier partenaire de la ville dans son action sociale.

Cela confirme la vision réductrice que le cdH a du rôle d'un CPAS, au bénéfice d'un secteur associatif auquel il est inféodé.

Cela traduit aussi un grave et profond malaise au sein d'une institution majeure, présidée par une mandataire publique largement décriée en interne et même en externe.

Le malaise est profond ! L'institution n'est pas en de bonnes mains sur le plan politique !

Point 21 : budget communal : MB 2017

Alors que le temps presse pour agir et investir, les MB présentées ce 26 juin sont loin d'être rassurantes. Mettre de l'argent de côté ne suffit pas.

Qui plus est, les MB ne corrigent pas l'ineptie relevée à l'examen des dépenses de fonctionnement au compte 2016 qui m'amenait à proposer très sérieusement de rendre aux contribuables l'argent ponctionné mais non utilisé. Cela peut se faire par une réduction des centimes additionnels aux grands impôts.

Que donne d'ailleurs le monitoring de ces dépenses en 2017 ? L'échevin du Budget avait pris l'engagement d'y procéder.

Dépenser pour votre gloriole 60.000 euros pour une fête du personnel en devient indécent.

L'amélioration du boni, in extremis, sorte de trompe l'œil, résulte tout simplement d'un nouveau manquement puisque rien n'a été initié en matière de 2^{ème} pilier de pensions, ce qui nous permet de penser qu'il eut été préférable que le Collège maintienne sa confiance à Hasan Aydin pour gérer les ressources humaines.

L'examen de votre projet de MB à l'extraordinaire m'amène à vous demander où en sont concrètement les projets annoncés il y a plusieurs mois. Cité administrative, Grand Théâtre, De Biolley, Ilot Palais, Centre de sports, Grands travaux d'égouttage, Lifting des 2 Places, Ile Adam,.....

Et m'amène à constater que le projet de cité administrative se fait au détriment des projets d'égouttage (cf point 27 de l'OJ).

Préalablement au vote sur l'ensemble des MB, je vous demande de voter un amendement à l'extraordinaire portant sur la réalisation sans tarder des travaux d'égouttage prévus :

Avenue Defrecheux : travaux d'égouttage : 500.000 euros

Point 27 : modification du P.I.C.

Que faut-il penser ?

La « grande ville » de Verviers reçoit depuis la réconciliation du PS et du cdH, 1.150.000 euros de subvention annuelle.

Cette manne financière qui fait dire à certains concitoyens « qu'avec le PS, cela va quand même mieux », permet probablement de supporter plus facilement des dépenses somptuaires comme le coût de la fête du personnel, de faire un cadeau de 86.000 euros aux œuvres paroissiales de Stembert, ou encore de compenser les réductions de recettes du stationnement payant.....

Mais lorsque des projets d'égouttage comme ceux de l'avenue Mullendorf ou de l'avenue Defrecheux sont ajournés 'sine die', faute de subsides régionaux, il y a de quoi se demander ce que représente ce statut de grande ville et finalement si le principe des vases communicants ou du « donné pour un rendu » n'est pas plus approprié pour le définir.

Après l'épisode des fonds Feder, qui a vu le cdH favoriser les communes de Namur et de Bastogne.....

Point 30 : Parcelle place du Martyr

Cf interpellation sur « l'avenir commercial de l'hyper centre »

Points 38 et 39 : Besix

Voici le moment venu enfin de faire le point sur 4 ans de galère en matière de gestion du stationnement payant.

Rétroactes :

Fin de législature 2007-2012 : lancement d'un marché

Aout 2013 : attribution du marché

Mars 2014 : premières doléances formalisées

Mars 2015 : divergences entre MR et cdH

Novembre 2015 : nouvel échevin de la mobilité

Décembre 2016 : interpellation F.Breuer

Juin 2017 : avenant à la convention

Quel constat devons-nous faire ? Toujours pas de centre commercial et son parking souterrain de 900 places.

Mais, une image écornée de Verviers et un évitement croissant de l'hyper centre, une ponction parafiscale multipliée par 3 pour quelques faibles et tardifs investissements et un échec que moins d'obstination, de prétention ou de laxisme politique aurait évité.

Le compte d'exploitation 2016 présenté confirme qu'il était impossible pour Verviers de continuer dans cette voie.

Nous devons dès lors saluer aujourd'hui le travail réalisé par l'échevin de la Mobilité, en ce début 2017, conformément à son engagement de décembre 2016 suite à mon interpellation sur la question.

Tout est perfectible mais le MR retiendra certainement les avancées positives proposées ce jour.

F.BREUWER

Conseiller communal

Interpellation - Conseil communal du 26 juin 2017

« Quel avenir commercial pour l'hypercentre, entre études, projets, masterplan et effets d'annonce ? ».

En lien avec le point 30 de l'ordre du jour : vente d'une parcelle - décision de principe

- Sur le point 30 en lui-même , quelques questions sans réponse en section et qui nécessitent une réponse avant le vote.

A combien a été estimé le bâtiment faisant l'objet d'une démolition avant vente du terrain non bâti, dans le cadre de la transaction PVI ?

Quel est le montage financier prévu afin que la Ville retrouve son dû dans le cadre d'une transaction visant à faciliter la poursuite du projet de centre commercial ?

Combien coûtera par conséquent l'opération portant sur l'achat , la démolition, la vente, la construction d'un nouveau bâtiment aux protagonistes de ce dossier : Ville, Citymall et Solidaris. Quel est le rôle du fonds de pension Ogeo fund dans une telle opération.

Le vote de ce point constitue-t-il une garantie absolue de la bonne fin du projet de revitalisation urbaine ?

- D'une façon plus générale et tel qu'annoncé :

A plusieurs reprises depuis plusieurs mois, j'ai interpellé le Collège sur l'état d'avancement du dossier de revitalisation urbaine et sur la situation problématique de l'hyper centre, sans obtenir de réponse satisfaisante.

Lors de ma dernière interpellation sur le sujet en mai dernier, il m'a été affirmé qu'une information complète serait fournie avant la trêve estivale 2017.

Le Collège a enfin réuni le 20 juin dernier toutes les sections du Conseil communal avec à l'ordre du jour la présentation du master plan sur Crapaurue-Coronmeuse.

Le dossier complet, via clef USB, ne nous a pas encore été transmis.

A première vue, le projet est ambitieux et suscite tout autant l'intérêt que le questionnement.

Le nombre de promoteurs intéressés ne fait pas pour autant que la vision proposée soit réalisée telle qu'elle est présentée et bien des étapes devront encore être franchies.

L'élément central ou symbolique du masterplan est certainement cette esplanade de 8.000 m2.

Mais il existe non loin de sa possible localisation, les 2 Places , Verte et du Martyr , qui doivent impérativement faire l'objet d'un lifting. Cela semble un préalable .

Tout comme avant d'aller plus loin ou trop loin dans la mise en œuvre dudit masterplan il semble encore plus important de faire enfin le point sur l'état d'avancement du projet de centre commercial connu sous le nom de Citymall.

Lors de l'inauguration de la braderie, les mandataires présents ont entendu le désarroi des commerçants concernant la non concrétisation de ce projet.

Certes le promoteur tient toujours, en privé, un discours positif et garde ses convictions dans le projet.

Alors qu'une communication structurée eut été de bon aloi à l'occasion du Tour de France à Verviers, il semblerait qu'il faille attendre encore quelques mois pour enfin savoir quand commenceraient les travaux et quelle en serait la nature exacte.

Notez que j'utilise à dessein le conditionnel.

Car, si, contrairement à d'autres en cette assemblée, ni le MR ni moi-même ne peuvent être accusés d'avoir contrarié le projet, force est de constater que les choses tardent, comme je l'ai souvent rappelé dans un environnement commercial qui évolue sans cesse, et face à une réalité sociale problématique à Verviers.

Le promoteur disposerait de beaucoup d'éléments pour avancer mais le feu reste à l'orange.

Lors de votre arrivée à l'hôtel de ville, nous allions voir ce que nous allions voir ! Toutefois force est de constater depuis novembre 2015 que rien n'a démarré.

Les commerçants traditionnels sont légitimement inquiets.

Sans être désobligeant, vos mesures de soutien à l'activité commerciale semblent être des gadgets tout en saluant aujourd'hui le travail de M. Ben Achour pour restaurer la confiance des usagers dans le dispositif du parking payant après 4 années de galère.

Dès lors :

- le moment est venu pour vous de nous informer sur la situation du projet de revitalisation urbaine 'Les Rives de Verviers', puisque vous seule êtes en mesure de nous informer.
- le moment est venu de poser la question de la nécessité pour la Ville de se réserver un droit de préemption sur les 70 immeubles présumés en possession du promoteur dans le cas où dans un avenir à fixer aujourd'hui, celui-ci ne pourrait finalement pas mener à bien son projet.
- le moment est venu de vous demander d'accélérer l'élaboration d'une vision sérieuse et réaliste de l'offre commerciale et de l'activité commerciale de l'hypercentre, intégrant la concrétisation ou non des différents projets le concernant.

Ces 3 questions sont d'importance avant d'envisager s'engager plus avant dans la concrétisation et la déclinaison du master plan Crapaurue Coronmeuse.

A cela s'ajoute qu'il est essentiel de disposer dans les meilleurs délais d'une évaluation précise des grands investissements auxquels la Ville se prépare.

F.Breuer

Conseiller communal

Interpellation au conseil communal du 26 juin 2017

« Islamisme et radicalisme à Verviers : considération sur les résultats de l'étude s'y rapportant et mesures à prendre »

A plusieurs reprises depuis janvier 2017, j'ai interpellé en Conseil communal sur l'état d'avancement de l'étude sur le radicalisme, annoncée en janvier 2016 et commandée en juillet, dont les conclusions devaient être fournies en décembre 2016.

En janvier, Mme la Bourgmestre se disait insatisfaite et affirmait « avoir des attentes » par rapport à cette étude.

En avril dernier, Mme la Bourgmestre m'avait affirmé qu'une information complète sera fournie fin mai 2017.

Fin mai 2017 elle a annoncé une réunion de toutes les sections du Conseil communal avec ce point à l'ordre du jour.

Le Collège a décidé d'organiser cette réunion le mardi 20 juin à 19 h 30.

Enfin, ai-je envie de dire et après cette présentation, nombreux sont les conseillers qui pourraient dire 'Tout ça pour ça' tant le travail livré est décevant.

Puis-je rappeler que les résultats nous sont soumis avec 6 mois de retard. Et que l'on est en droit de se demander ce qu'étaient les prétendues attentes et exigences exprimées par la Bourgmestre.

Puis-je aussi rappeler que pour 30.000 euros c'est cher payé et dire que si un budget plus important devait être engagé, la Ville, forte de son pactole 'grande ville' pouvait aussi mettre la main au portefeuille.

Et pourtant ce n'est pas faute de vous avoir mis en garde.

Notamment quant au choix des prestataires, qui semblait partisan et orienté.

La faiblesse de l'étude confirme probablement la complaisance d'une majorité qui hésite à prendre le problème du radicalisme religieux, islamique ou autre d'ailleurs, « à bras le corps ».

Pourquoi avons-nous le droit d'être insatisfait ?

La cartographie est intéressante mais visiblement incomplète et imparfaite et sans réelle plus value par rapport aux informations dont tout responsable politique local doit disposer.

Plus grave : l'étude ne dit rien sur la radicalisation sur le net et via les réseaux sociaux. Aucune observation n'a été menée !

L'étude ne dit rien sur les phénomènes et comportements radicalement religieux et leurs répercussions sur la vie à l'école et les activités scolaires.

Elle ne dit rien non plus sur l'absentéisme scolaire, temporaire ou permanent lié à une pratique religieuse radicale.

Elle ne dit rien sur la gestion et les aspects financiers des associations culturelles et culturelles islamiques alors que chacun sait que leurs comptes sont souvent remis très en retard (plusieurs années) aux pouvoirs amenés à les contrôler , comme la Province par exemple.

L'étude n'apporte aucun éclairage sur le financement extérieur et les influences qui en découlent.

Quant aux pistes ou propositions d'actions, quelle misère !

Cela semble se résumer, selon les « experts », à plus s'appuyer sur l'AMVA ? Vœu pieux ? Quand on sait que ses prérogatives sont limitées et qu'elle ne regroupe pas l'ensemble des lieux de culte et aussi que le phénomène du radicalisme leur échappe pour une bonne part.

En résumé, une déception qui se mue rapidement en inquiétude face à la faiblesse de la majorité dans la maîtrise du dossier et de son volet 'prévention'.

Que comptez-vous faire pour y remédier ?

Freddy BREUWER

Conseiller communal

Madame la Bourgmestre,

Je vous ai déjà interpellée à plusieurs reprises, depuis votre prise de fonction en tant que Bourgmestre de la ville de Verviers, sur le fait que vous cumulez cette fonction avec votre mandat de députée à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ecolo s'oppose depuis toujours, comme chacun le sait, à ces cumuls de fonctions. Notre ville mérite une Bourgmestre qui travaille à 100% de son temps à son relèvement. De même que les citoyens méritent un engagement à 100% de leurs députés.

A ces différentes interpellations, votre réponse a toujours été claire : vous assumiez parfaitement ce cumul, vous le défendiez même : il vous permet d'aller obtenir des subsides pour Verviers, avez-vous déclaré spontanément ! Cette déclaration avait parfaitement mis en lumière ce que nous dénonçons justement : le fait que les cumuls de fonctions entraînent des conflits d'intérêts et un sous-localisme qui affecte la Wallonie. Nous étions donc en total désaccord sur ce sujet. Vous restiez sur vos positions : votre cumul était prévu, annoncé et vous le défendiez ; et Ecolo sur les siennes : le choix de cumuler votre fonction de bourgmestre avec votre fonction de députée à la FWB est indéfendable, parce qu'il y a 24h dans une journée, pour tout le monde. Indépendamment de la force de travail de chacun ; parce que chacun de ces deux mandats constitue un travail à temps plein, rémunéré comme tel, et parce que l'état de notre ville nécessite un engagement total, plein et entier de la personne à sa tête.

Si je reviens donc aujourd'hui sur ce sujet, c'est en raison de l'actualité. Il y a, évidemment, les différents scandales qui se suivent et qui touche votre parti mais également les autres partis traditionnels, suscitant dégoût et rejet du monde politique au sein de la population. À raison, évidemment ! Mais il y a également la prise de position du Ministre-Président Paul Mignette ainsi que des milliers de militants socialistes belges qui se sont positionnés, ces derniers jours, pour la mise en œuvre d'un décumul. Le président de votre section locale, lui-même, a déclaré dans la presse qu'il était temps que le parti socialiste « prenne la mesure des bouleversements nécessaires en son sein » et des changements à opérer dans la manière de fonctionner de votre parti.

Madame Targnion, si les scandales qui se suivent ne sont pas tous directement liés à des problèmes de cumuls, le vôtre porte aussi sa part de responsabilité dans la piètre et catastrophique image du politique qui est renvoyée à la population. Vous étiez restée insensible aux arguments d'Ecolo vous invitant à choisir de vous investir à 100% pour Verviers. Soit. Mais le serez-vous également face à ceux avancés par les membres de votre propre parti qui soudain se réveillent et exigent les changements fondamentaux nécessaires dans la manière d'exercer le pouvoir ? Allez-vous maintenir votre position malgré le contexte actuel, et les besoins, immenses, de changements et de renouveau démocratique manifestés par l'ensemble de la population ?

Pour le groupe Ecolo

P. Dumoulin

Cheffe de groupe

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Chers collègues,

Le décumul n'est pas la panacée de la bonne gouvernance.

Un groupe de travail « bonne gouvernance » a été mis en place, à Verviers, suite au vote favorable émis par l'ensemble des membres de ce Conseil quant à une proposition faite par Ecolo. Trois réunions ont eu lieu. Des propositions ont été faites au Collège, qui a retiré le point de ses discussions. Ces propositions étaient faibles. Nous étions, déjà, déçus des faibles résultats qui semblaient pouvoir être engrangés. Et nous souhaitions d'ailleurs que le Conseil communal donne mandat à ce groupe de travail d'aller beaucoup plus loin.

Mais ce groupe de travail piétine et s'enlise. Seuls les représentants d'Ecolo et du CDH étaient présents aux trois réunions qui ont eu lieu ! C'est évidemment inadmissible. Il n'y a pas de raison que ce groupe de travail piétine ainsi : les problèmes sont connus, les solutions existent, et les attentes de la population sont immenses.

Dans ce contexte de crise démocratique, face à la montée des populismes, et alors que les citoyens se montrent de plus en plus méfiants vis-à-vis des politiques, un échec de ce groupe de travail est pour nous inconcevable. Or, l'absentéisme lors des réunions de ce groupe semble démontrer que certains n'ont pas la volonté d'avancer. Qu'ils ne sont pas en mesure de porter les changements attendus.

Ecolo a de nombreuses propositions concrètes directement applicables. Nous les avons soumises à ce groupe de travail. Outre l'obligation de travailler à temps plein, sur laquelle il semble impossible de parvenir à un accord, il y a des choses qui sont faciles à réaliser rapidement : la mise à disposition, pour chaque citoyen, des différents documents et études relatifs à la commune une fois qu'ils ont été « officialisés ». Par exemple, ni l'étude réalisée par l'ULG sur le centre commercial, ni l'étude récente sur l'identité verviétoise ne sont disponibles pour les citoyens alors qu'elles les concernent directement. Ou encore, la publication sur le site de la ville de l'ensemble des mandats des élus communaux ainsi que le listing de toutes les intercommunales où la ville de Verviers est présente. Ce ne sont que quelques exemples des propositions beaucoup plus larges que nous faisons, et qui doivent être débattues. Il y en a beaucoup d'autres.

La ville de Verviers doit se donner les moyens de mener une politique plus transparente et proche de ses citoyens. Nous sommes constructifs, positifs, nous voulons changer les choses pour plus de transparence et d'éthique, à Verviers, dès demain, avec l'ensemble des formations politiques démocratiques. Mais force est de constater que **ce groupe ne se donne pas les moyens d'agir. Quel est alors le signal envoyé, aux verviétois et verviétoises ?**

Pour le groupe Ecolo
P. Dumoulin

Cheffe de groupe

Question orale sur la publication des mandats et rémunérations des mandataires locaux – Conseil communal du 26 juin 2017

Madame la Bourgmestre,

Lors de notre séance du 20 février, j'avais déposé une motion réclamant la mise en place d'un cadastre communal des mandats et rémunérations directs et dérivés des membres du Conseil communal de Verviers.

Nous l'avions amendée et adoptée à l'unanimité en créant par la même occasion un groupe de travail amené à réfléchir sur des propositions concrètes de transparence locale.

Il s'agit là de la technique politique classique de l'encomissionnement qui souvent accouche d'une souris. Depuis le 20 février, quatre mois se sont écoulés et toujours rien.

Force est de constater que deux mois après, vous n'avez toujours rien de concret à soumettre au vote. Des échos peu réjouissants nous reviennent de vos réunions. Certains trop bien payés ne souhaiteraient pas publier les montants perçus, d'autres s'y plieraient mais sans pour autant accepter que ces informations soient publiées sur le site de la Ville.

Mesdames Messieurs les élus, chers collègues, ces revenus proviennent de l'argent public. Faut-il vous le rappeler ?

Et si l'espoir caché était de pouvoir enfouir cette promesse une fois le sujet passé de mode, décidément l'actualité ne vous épargne rien, les affaires réclament de vous une réactivité immédiate et sans faux-fuyants. Je le redis : plus de 4 mois et toujours rien !

Nous vous rappelons nos souhaits, entretemps devenus vos engagements :

- Dresser un cadastre de l'ensemble des mandats attribués à la Ville de Verviers dans l'ensemble des organes, indépendamment de leur forme juridique, de leur mission ou du caractère rémunéré ou non du mandat.
- Préciser la rémunération dudit mandat ainsi que l'identité de la ou des personnes désignée(s) ainsi que leur appartenance politique.
- Publier sur le site internet de la Ville ce cadastre ainsi que de l'adresser à tout citoyen qui en ferait la demande.

Ma question est simple :

Où en êtes-vous ? Pourquoi tardez-vous ? Quand comptez-vous atterrir ?

Guillaume VOISIN

Conseiller communal

Interpellation – Conseil communal du 26 juin 2017

« Centre de sports et mission d'études adhoc : état de la question et perspectives futures ».

Il y a quelques mois le Collège proposait de confier à un bureau d'études externe la mission d'étudier l'implantation et la construction d'un centre de sports sur le site de l'île Adam.

J'ai personnellement attiré l'attention du Conseil sur le coût présumé de cette mission ainsi que sur le 'flou artistique' qui entourait le projet.

Les explications de l'Echevin des Sports n'étaient pas faites pour nous convaincre de la bonne gestion d'un tel dossier, jusqu'à en remettre en cause la pertinence alors que Verviers devrait être mieux dotée en infrastructures sportives.

A condition de ne pas faire dans la démesure et l'improvisation.

Lors d'un récent Collège (5/6), vous avez décidé de suspendre la mission confiée audit bureau d'études dont nous avons contesté les motivations quant à son choix par le Collège.

Une telle décision ne peut que nous surprendre tant vous sembliez sûr de votre fait et de votre maîtrise du dossier.

Aussi voici quelques questions auxquelles j'espère que vous répondrez.

- Pour quel raison l'étude d'un projet que vous prétendiez mener à terme « en vous levant tôt le matin » pour reprendre votre propre expression, est interrompue ?
- Quel sera par conséquent le sort réservé à ce projet et quand la mission d'études reprendra-t-elle ?
- Pouvez-vous nous dire quelle sera précisément la programmation en termes de disciplines sportives de la future infrastructure ?
- Pouvez-vous dire si vous envisagez de tenir compte, dans une optique supra communale, du projet de la Province et de la commune voisine de Dison visant à ériger, sur son territoire, un complexe sportif dédié à la gymnastique
- Pouvez-vous nous comment se déclinera l'offre générale d'infrastructures sportives une fois le projet de l'île Adam réalisé ? Et l'usage qui en sera fait ?

Enfin pouvons-nous être rassuré quant à l'impact du centre de sports sur le projet global de revitalisation et singulièrement sur l'offre de nouveaux logements prévus ?

Pourquoi d'ailleurs le point 19 de l'ordre du jour s'y rapportant est-il retiré de nos travaux ?

F.Breuer

Conseiller communal

Interpellation du conseil communal du 26/06/2017 par Fr. Beuwer
(Conseiller).

« Centre de sports et missions d'études adhoc : état de la question et
perspectives d'avenir ».

Monsieur Le Président, Mme La Bourgmestre, Chères Collègues,

Nous allons partir d'une évidence sur laquelle nous sommes évidemment d'accord. La Ville de Verviers et ses habitants méritent des infrastructures sportives en plus grands nombres et surtout de meilleure qualité.

Cette étude a été commandée afin de répondre à plusieurs objectifs.

- Nécessité de déplacer la bulle de Gérardchamps placée au milieu d'un futur projet d'un nouveau quartier d'habitations et de commerces.
- Créer un projet sportif ambitieux afin de regrouper les activités à un même endroit pour faciliter la gestion des installations.
- Répondre à des demandes supplémentaires d'infrastructures sportives pour des associations existantes et pour des sports émergents.
- Etre un élément important afin de dynamiser la revitalisation urbaine dans ce quartier de l'Ile Adam.

Cette étude a effectivement été lancée il y a quelques mois avec ici la phase 1, la tranche ferme concernant l'étude de faisabilité avec pré-esquisse et une première idée du coût.

Cette étude de faisabilité est nécessaire à toute demande importante concernant une demande d'aide financière à la région wallonne via Infraspports.

Nous avons créé un comité d'accompagnement composé des services compétents de la Ville ainsi que les Echevins Hasan Aydin et moi-même afin d'évaluer l'état d'avancement du projet.

Suite à une deuxième réunion à laquelle l'entreprise nous présentait déjà l'étude de faisabilité et une pré-esquisse du projet, nous avons voulu revenir vers le Collège car quelques questions importantes se posaient. L'étude de faisabilité nous paraissait bonne, mais le travail de pré-esquisse ne correspondait pas totalement aux demandes préalablement écrites dans le cahier des charges. La surface d'étude du projet ne correspondait pas à la surface disponible. Des volumes de salles nous paraissaient parfois trop

important ou le contraire. Nous avons donc en Collège staté le travail concernant ce dossier en attendant une prise de décision du collège au sujet des surfaces déterminées pour lesquelles la Ville deviendrait propriétaire, mais également en attendant une entrevue avec la responsable administrative et technique d'Infrasport avec laquelle nous avons eu préalablement un contact téléphonique.

En conclusion, nous aurons début juillet une réunion importante entre le comité d'accompagnement, la firme qui a remporté le marché et la responsable d'Infrasport afin d'évaluer la situation et aussi pouvoir relancer l'avancement de l'étude.

Je rappelle que financièrement, nous sommes restés prudent puisque nous avons déterminé dans cette étude deux tranches. La première ferme pour un montant de 123.722€ TVAC avec dedans, l'étude de faisabilité qui était de toute façon nécessaire, une esquisse du projet, l'estimation du coût et la planification. Une 2^{ème} tranche dont on ne connaît pas le montant puisqu'elle sera un pourcentage en fonction du montant des travaux. Nous ne serons pas obligés de réaliser cette 2^{ème} tranche si nous ne sommes pas entièrement satisfaits des résultats de la tranche ferme. Deux précautions valent mieux qu'une...

Merci pour votre écoute.

Claude Orban.

Echevin des Sports à Verviers.

Monsieur l'Echevin du Tourisme,

J'ai été interpellé par des responsables du club des marcheurs rechainois parce que l'an dernier, fin juin 2016, vous les avez rencontrés dans le cadre de leur projet «O-tour» et la création d'un circuit permanent qui constituerait une boucle de 50 Km traversant les communes de Dison, Limbourg, Jalhay et Theux ainsi que notre ville de Verviers. Le club de marche de Rechain, s'occuperait du maintien du balisage dans le temps de ce circuit permanent.

Outre la promotion de leur discipline, le club de marche considère que ce circuit permanent permettrait à notre région de disposer d'un outil touristique supplémentaire dans le cadre de la découverte de son patrimoine naturel.

Vous vous étiez montré intéressé lorsque vous les avez rencontrés en juin passé et je vous comprends car ce projet est effectivement intéressant.

Ma question est la suivante : compte tenu de votre intérêt pour ce projet, quand comptez-vous les recontacter pour une seconde réunion ? Un an, c'est long.

Merci pour votre réponse.

Philippe Kriescher

Conseil communal Ecolo de Verviers.

Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme,

J'ai appris qu'un projet de construction important existe sur la parcelle sise au numéro 33 de l'Avenue des Tilleuls à Heusy.

Comme nous l'avons déjà dit auparavant, nous ne nous opposons pas systématiquement à la création de nouveaux logements dans les quartiers périphériques du vieux Verviers ou des anciennes communes avoisinantes fusionnées avec notre ville depuis 1977, même si nous préférons voir aboutir des travaux de rénovation dans le centre-ville.

Cependant, nous ne pouvons accepter le projet de construction d'un immeuble qui comprendrait dix-huit appartements sur la parcelle précisée ci-dessus.

Pour quelles raisons ?

1. Si ce projet se concrétise, il constituera un dangereux précédent.

D'autres promoteurs voudront rapidement construire, eux aussi en amont du ruisseau des Roittes. Le périmètre de celui-ci ne pourrait être évité lors des travaux de construction.

2. Quid de l'égouttage, de la mobilité, du sous-sol défoncé par les excavations, du sort des nappes phréatiques ?
3. L'endroit est une zone humide extrêmement sensible !
4. Les nombreux passages d'engins de chantiers causeraient à coup sûr des dommages irréversibles aux étangs situés dans le Parc de Séroule, en contrebas de l'Avenue des Tilleuls. Le jour où ces étangs seront asséchés ou pollués, qu'advient-il d'eux ?

Je vous remercie pour votre attention.

Philippe Kriescher
Conseiller communal Ecolo de Verviers
20/6/2017.

Conseil communal du 26 juin 2017

Dossier Avenue des Tilleuls n° 33

1. Concernant l'effet d'entraînement d'un projet dense à proximité du ruisseau des Roittes :

- Une grande partie de cette zone est en zone d'habitat. Il ne convient pas d'interdire strictement tout projet dans cette zone mais de les encadrer en regard des contraintes environnementales.
- L'étude de Séroule a formulé des contraintes claires en regard de l'urbanisation de cette zone. Ces contraintes, notamment la zone de réservation et le principe de valorisation des eaux d'infiltration) seront appliquées sur tous les projets mis en œuvre dans la zone.
- Le projet ne prévoit pas de constructions dans la zone de réservation ;

2. Concernant l'égouttage, les eaux claires sont gérées sur la parcelle :

- Ces eaux sont valorisées via un système de noue pour alimenter les étangs de Séroule. Les eaux grises sont égouttées vers l'avenue des Tilleuls après relevage.

3. Concernant la protection de la zone humide :

- voir plus haut sur le respect des impositions de l'étude de Séroule. Volonté annoncée du demandeur de s'inscrire dans ces mesures.

4. Concernant la mobilité :

- du stationnement est apparemment prévu en suffisance sur le site (près d'une place et demie par habitation).

5. Impact du chantier :

- Cela engage en général la responsabilité de l'entrepreneur et non du demandeur. Le respect du milieu naturel fait partie de cette responsabilité. La Ville y est généralement attentive.

Voilà pour ce qui est annoncé dans le dossier.

Le dossier est consultable au guichet de l'urbanisme, aussi pour l'ensemble des membres du conseil communal qui s'interrogent.